Laboratoires
ST-ANTOINE
Fabricant de produits chimiques spécialisés

Fiche Signalétique

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Nom du fabricant..... : Laboratoires St-Antoine Inc.
Adresse du fabricant..... : 2834, Marie-Victorin
Ville et province du fabricant..... : St-Antoine-de-Tilly, P.Q.
Code postal du fabricant..... : G0S 2C0

Nom du Produit..... : Résine Polyester pour fibre de verre
Classification du S.I.M.D.U.T..... : B2, D2A, D2B, F
Utilisation..... : Réparation
No de téléphone d'urgence.(seulement)..... : (613) 996-6666 (Canutec)

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients	#Cas/UN	%	DL50	CL50
Styrène	100-42-5	40 - 50	5000 mg/kg (rat-oral)	2800 ppm

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État Physique..... : liquide visqueux
Odeur et apparence..... : liquide avec odeur aromatique de styrène
Seuil de l'odeur..... : 0.1 ppm (Styrène)
Densité..... : 1.0 – 1.1 g/cc
Tension de vapeur..... : 4.6 (mmHg) @ 20 °C
Densité de vapeur..... : >1 (Air =1)
Taux d'évaporation..... : N/D
Point d'ébullition..... : 145.2^{O} C (293.4^{O})
Point de congélation..... : N/D, épaissit graduellement
pH..... : N/D
Coefficient de répartition eau/huile.. : N/D
Solubilité dans l'eau..... : Très légèrement soluble dans l'eau froide

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Inflammabilité..... : Oui

Conditions de combustibilité..... : Très inflammable en présence de flammes nues et d'étincelles. Légèrement inflammable à inflammable en présence de chaleur.

Moyens d'extinction..... : Petit incendie : utiliser des poudres chimiques sèches, du CO^2, une mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée.
Gros incendie : Utiliser une mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Refroidir les contenants avec un jet d'eau pour éviter une surpression, l'auto-inflammation ou l'explosion.

Point d'éclair et méthode..... : CREUSET FERMÉ : 29.4°C (84.9°F) (setaflash)

Seuil maximal d'inflammabilité..... : 6.1 % par volume (Styrène)

Seuil minimal d'inflammabilité..... : 1.1 % par volume (Styrène)

Température d'auto-ignition..... : 490 °C (Styrène)

Produits de combustion dangereux..... : N/D

Données sur l'explosibilité-
sensibilité aux chocs..... : N/D

Données sur l'explosibilité-
sensibilité aux décharges électro-
statiques..... : N/D

SECTION V - RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique..... : Stable

Incompatibilité..... : acides minérales concentrées, produits très alcalins.

Conditions de réactivité..... : Éviter la chaleur excessive,les péroxides et les catalyseurs de polymérisation.

Polymérisation dangereuse…… : Peut se produire.

Produits de décomposition dangereux..... : Oxydes de carbone.

SECTION VI - PROPRIETES TOXICOLOGIQUES

Limites d'exposition..... : 50 ppm pour une moyenne pondérée de temps d'exposition (MPT) de 8 heures. 100 ppm permises pour une limite d'exposition à court terme (LECT) durant une période de 15 minutes. Il doit s'écouler au moins 60 minutes entre chaque exposition successive de LECT.

Voies d'absorption..... : Inhalation (X) Yeux (X) Peau (X) Ingestion (X)

Effets de l'exposition chronique au produit…… :

Inhalation..... : Irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures, maux de tête, nausée, effets négatifs au SNC (Système nerveux central). Des expositions répétées à des conditions élevées risquent d'endommager le foie et les reins.

Yeux..... : Irritant.

Peau..... : Un contact prolongé ou fréquent peut occasionner l'assèchement et la déshydratation de la peau ayant pour résultat l'irritation et une possibilité de dermatite et de sensibilisation. Le styrène peut être absorbé par la voie cutanée en concentration toxiques.

Ingestion..... : Peut causer des troubles gastro-intestinaux, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aspiration du produit dans les poumons peut causer pneumonie chimique qui peut être mortelle.

Sensibilisation au produit..... : Un contact prolongé ou fréquent peut occasionner une sensibilisation

Cancérogénicité..... : Malgré qu'il existe certaines indications de la cancérogénèse en ce qui concerne le styrène chez les animaux de laboratoire, il a été conclu par l'Association Internationale de la Recherche sur le Cancer (IARC) que les preuves sont insuffisante pour démontrer que le styrène est une substance cancérigène chez les êtres humains, et par conséquent, a classé le styrène comme cancérigène possible.

Mentionnons que le styrène oxyde est un produit cancérogène. Donc le styrène pourrait être un produit pro-cancérogène.

Effets Toxiques sur la reproduction..... : N/D

Tératogénicité..... : N/D

Mutagénicité..... : N/D

Nom des produits toxicologiquement synergiques..... : N/D

SECTION VII - MESURES PRÉVENTIVES

Procédures à prendre en cas de fuites et déversements :

..-- Ne pas toucher au produit répandu. Limiter l'accès au lieu contaminé. Retirer toutes sources inflammables.Aérer les lieu. Absorber le déversement avec un produit hydrophile comme la sciure de bois, la vermiculite ou le sable et déposer la substance dans un contenant fermé. Empêcher l'entrée dans les égoûts, les sous-sols ou autres endroits fermés Porter l'équipement de protection approprié lors du nettoyage. Traiter comme des déchets dangereux et veuillez disposer selon les lois environnementales en vigueur.

Équipements de protection :

Voies respiratoires.. : Utiliser un masque protecteur MSHA/NIOSH ou l'équivalent.

Peau..... : Porter des gants fabriqués de PVA, de viton ou en polyethylène pour éviter le contact avec la peau.

Yeux..... : Utiliser des lunettes de sécurité.

Autres..... : Une fontaine oculaire ainsi qu'une douche de sécurité doivent être disponible aux endroits ou ce produit est utilisé. Porter des vêtements protecteurs.

Mécanismes techniques à utiliser...: S'assurer que la ventilation est adéquate.

Entreposage et Manutention :

Entreposage..... : Conserver l'aire d'entreposage à l'écart des lieux de travail occupés. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, hors des rayons directs du soleil et éloigné des substances incompatibles et des sources inflammables. Les ventilateurs et l'équipement électrique ne devraient dégager aucune étincelle.

Manutention..... : Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter l'inhalation prolongée et répétée des vapeurs ou des substances vaporisées. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Porter l'équipement de protection personnelle approprié.

SECTION VIII - PREMIERS SOINS

Inhalation..... : Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Obtenir immédiatement l'aide d'un médecin

Yeux..... : Laver à l'eau tiède pendant 20 minutes tout en écartant les paupières et appeler un médecin ou un ophtalmologiste immédiatement.

Peau..... : Rincer la surface contaminée avec de l'eau tiède au moins 20 minutes. Sous la douche, retirer les vêtements souillés. Consulter un médecin sans tarder. Décontaminer complètement les vêtements avant de revêtir ou les déposer au rebut. L'utilisation d'un savon doux peut décontaminer plus facilement.

Ingestion ..... : **Ne Pas Faire Vomir.** Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau ou de lait. Obtenir immédiatement l'aide d'un médecin.

CENTRE ANTI-POISON : 1-800-463-5060 (sans frais)

Recette pour suspension de charbon activé : 50 grammes de charbon activé dans 400 ml d'eau. Mettre cette suspension dans une bouteille en plastique et bien agiter. Administrer 5 mL/kg ou **350 ml** pour un adulte moyen.

SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PREPARATION DE LA FICHE

Fiche préparée pour..... : Laboratoires St-Antoine
: 2834, Marie-Victorin
: St-Antoine-de-Tilly, P.Q.
Téléphone..... : (418) 886-2454
Télécopieur..... : (418) 886-2305

Date de révision..... : Janvier 2013

Note : L'information contenue dans cette fiche est tirée de sources réputées sûres (entre autres les informations données par les fournisseurs des matières de base) et d'opinion générale au moment de la rédaction de cette fiche.

Laboratoires ST-Antoine inc. n'offre aucune garantie quant à la précision ou à l'exhaustivité de ces données. C'est à l'utilisateur de ce produit qu'incombe la responsabilité de s'assurer des mesures de sécurité lors de la manipulation du produit seul ou combiné à d'autres produits et d'établir s'il se conforme aux lois et règlements sur l'environnement, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal.

Abréviations utilisées dans la fiche.
S/O ... = Sans objet.
N/D ...= Non Disponible.
N/A ...= Non Accessible.